COMMUNE DE L'ISLE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN DE L'ESPACE RESERVE AUX EAUX - L'ISLE
(Hors PAC Venoge n° 284)

Approuvé par la Municipalité
L'Isle, le 17 août 2020
Syndique A.-L. Rime — Secrétaire C. Jordan

Soumis à l'enquête publique
du 12 septembre 2020 au 11 octobre 2020
Au nom de la Municipalité
Syndique A.-L. Rime — Secrétaire C. Jordan

Adopté par le Conseil communal
L'Isle, le 30 mars 2021
Président J. Hostettler — Secrétaire J. Pasche

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le 23 MAI 2022
La Cheffe du Département

Entrée en vigueur le
– 5 JAN. 2023

Dossier n°	1455
Version du (Département)	30.03.2021 **09.06.2022**
PLAREL	LAUSANNE

LEGENDE

- Limite du territoire communal
- Les cours d'eau
- Espace réservé aux eaux (art. 41a OEaux)

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL DE PROTECTION DE LA VENOGE n° 284

- Périmètre 2 : les couloirs de la Venoge et du Veyron
- Périmètre 3 : les vallées de la Venoge et du Veyron

Approbation suspendue du périmètre régi par le plan d'affectation cantonal de la protection de la Venoge n° 284, selon la décision d'approbation de la Cheffe du Département des institution et du territoire du 23 mai 2022.

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études MOSINI et CAVIEZEL SA, ingénieurs géomètres à Montricher.

Mensuration cadastrale 07 / 03 / 2018 — Géodonnées © Etat de Vaud

Authentifié selon l'art. 15 RLAT, le : 31.07.2020 — Le géomètre breveté : .....

Eléments du cadastre hors de la limite communale mentionnés à titre indicatif